



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023

2023

République Française

**Octobre
Novembre
Décembre**

SOMMAIRE

Service administration générale

SOMMAIRE

N°	DESIGNATION	Pages
BUREAU DU 19 OCTOBRE 2023		
1	Avenant convention apprentissage	6
2	Don d'un drone par la société DJI	6
3	Gestion du bois de coupe au CEFOR	6
4	Convention entretien des espaces verts CCCVL	6
5	Convention nettoyage des locaux CCCVL	6
6	Convention d'entretien des espaces verts Chouzé-sur-Loire	6
7	Mise à disposition de moyens entre l'école de secours et sauvetage d'Indre-et-Loire (ESS 37) et le SDIS 37	6
8	Mise à disposition de moyens entre l'union départementale des sapeurs-pompiers d'Indre-et-Loire et le SDIS 37	6
9	Acquisition d'un terrain à Le Louroux	7
10	Accord-cadre 2017 : acquisition de véhicules type « CCF-M » pour les SDIS d'Indre-et-Loire, de l'Indre, du Loir-et-Cher, du Loiret et de la Nièvre	7
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 2023 – INSTALLATION9		
11	Installation du conseil d'administration et élection des membres du bureau	7
12	Délégations d'attributions données du conseil d'administration au bureau	7
13	Délégations d'attributions données au président par le conseil d'administration	7
14	Election des membres à la commission d'appel d'offres (CAO)	8
15	Désignation des représentants de l'établissement public aux commissions administratives paritaires (CAP)	8
16	Désignation des représentants de l'établissement public au comité social territorial (CST)	9
17	Désignation des représentants de l'établissement public au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV)	9
18	Désignation des représentants de l'établissement public à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT)	9
19	Désignation des membres des commissions de réforme compétentes à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels, des personnels administratifs et techniques et des sapeurs-pompiers volontaires	10
20	Désignation des représentants de l'établissement public à la commission de suivi du comité des œuvres sociales	10
21	Indemnités de fonction de la présidence et des vice-présidents	10
22	Règlement intérieur du conseil d'administration	10
BUREAU DU 7 DECEMBRE 202310		
23	Indemnisation / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile	10
24	Indemnisation / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile	10
25	Indemnisation / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile	11
26	Indemnisation / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile	11
27	Indemnisation / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile	11
28	Convention réseau santé sécurité des SDIS Grand Centre	11
29	Convention Cavités 37 avec le SDIS 37	11
30	Convention de mise à disposition à titre gratuit du centre aquatique de Luynes	11
31	Convention d'inspection annuelle des matériels de protection balistique du SDIS 37	11
32	Convention de partenariat avec ISM interprétariat et le SDIS d'Indre-et-Loire	11
33	Convention relative aux modalités d'intervention sur le réseau autoroutier avec le SDIS 37	12
34	Convention de partenariat avec la DGSCGC - drone	12
35	Convention de partenariat avec l'El Bastien Guerche - drone	12
36	AOO pour la « maintenance avec vérifications réglementaires des portes automatiques » du SDIS 37	12
37	Convention de recrutement lauréat examen professionnel au grade de sergent	12
38	Convention pour mise à disposition d'un agent du SDIS 37 auprès du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer	12
39	Convention pour mise à disposition d'un agent du SDIS 37 auprès du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer - ACMOSS	12
40	Vente n°3 de l'année 2023	12

41	Remboursement de frais	13
42	Emprunt 2023 du SDIS 37 – consultation et analyse des offres des banques	13
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2023		
43	Répartition des contingents communaux 2024	13
44	Paiement des dépenses avant adoption du budget 2024	13
45	Adhésion à l'association au club utilisateurs SEDIT MARIANNE : CUSMA	14
46	Passage à la M57 au 1 ^{er} janvier 2024	14
47	Décision modificative n°2 de l'année 2023	14
48	Gestion des immobilisations dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2024	14
49	Transformations complémentaires de postes budgétaires 2023	15
50	Suppression de l'emploi non permanent créé au SITO dans le cadre du déploiement du RDA et du projet NEXSIS	15
51	Création d'un poste budgétaire temporaire au cadres d'emplois des capitaine, commandants et lieutenants-colonels de SPP dans le cadre d'une seconde mise à disposition auprès du CNPE de Chinon à compter du 1 ^{er} janvier 2024	15
52	Ajustements de l'organigramme	15
53	Présentation du rapport social unique (RSU)	15
54	Désignations des représentants de l'établissement public aux commissions administratives paritaires (CAP) du SDIS 37	15
55	Désignations des représentants de l'établissement public au conseil médical départemental des SPV	16
56	Désignations des représentants de l'établissement public au conseil médical départemental des personnels permanents	17
57	Instauration d'une prime inflation	17
58	Fermeture du CIS de SEPMEs	17
59	Demande de subvention dans le cadre du contrat capacitaire interministériel	17
60	Demande de subvention dans le cadre du pacte capacitaire	17
	ARRETES	19

**REUNION DU BUREAU
DU 16 OCTOBRE 2023**

DOSSIER N° 1

AVENANT CONVENTION D'APPRENTISSAGE CFA

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- signer l'avenant à cette convention relative à la formation par apprentissage avec le CFA universités Centre-Val de Loire pour le master 2 Sciences Humaines et Sociales MENTION Géographie, aménagement environnement et développement PARCOURS Environnement, territoire et paysage ainsi que le contrat d'apprentissage lié à cette convention,
- inscrire les crédits nécessaires au budget.

DOSSIER N° 2

DON D'UN DRONE PAR LA SOCIETE DJI

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- acceptent le don d'un drone au SDIS 37 par la Société DJI d'un montant de 7 173 € TTC,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à imputer la dépense d'un montant de 7 173€ au compte 2158 « autres installations, matériel et outillage techniques » et la recette au compte 1318 « autres subventions d'équipement transférables » du même montant, aux chapitres de dépenses et de recettes 041 « Opérations patrimoniales »,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à ce don.

DOSSIER N° 3

GESTION DU BOIS DE COUPE AU CEFOR

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- céder à titre gratuit (don en nature) du bois de coupe du centre de formation à l'association des personnels du service d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire (APPSIS).
- permettre l'aménagement d'un espace convivial extérieur sur le site du CEFOR, réalisé par les agents sans faire appel à des tiers extérieurs.

DOSSIER N° 4

CONVENTION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS CCCVL

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention pour prestations dites de proximité avec la communauté de communes CHINON VIENNE ET LOIRE.

DOSSIER N° 5

CONVENTION DE NETTOYAGE DES LOCAUX CCCVL

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention pour les prestations de services à titre onéreux avec la communauté de communes CHINON VIENNE ET LOIRE.

DOSSIER N° 6

CONVENTION ENTRETIEN DES ESPACES VERTS CIS CHOUZE SUR LOIRE

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention pour prestations dites de proximité avec la commune de Chouzé-sur-Loire.

DOSSIER N° 7

MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE L'ESS ET LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention avec l'Ecole de Secours et de Sauvetage d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 8

MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE L'UDSP ET LE SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la présente convention de mise à disposition de moyens avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Indre et Loire.

DOSSIER N° 9

ACQUISITION D'UN TERRAIN A LE LOUROUX FUTUR CIS

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent cette cession et d'autorisent la présidente du conseil d'administration à :

- signer les documents nécessaires à l'opération et notamment les actes authentiques à intervenir, dont les frais afférents seront portés à la charge du SDIS37. La rédaction des actes authentiques sera effectuée par le notaire de l'acheteur Maître Franck DIGUET, notaire du vendeur, représentant l'étude notariale DIGUET, LORSERY-DIGUET et PRAT située 7, boulevard Béranger à Tours.
- signer les documents relatifs au dépôt du permis de construire du nouveau centre d'incendie et de secours.

DOSSIER N° 10

ACCORD CADRE 20217 : ACQUISITION DE VEHICULES DE TYPE « CCF-M » : REMISE DE PENALITES

Après en avoir délibéré les membres du bureau, à l'unanimité, accordent une remise de pénalités pour les 161 jours correspondants au retard de livraison soit un montant d'exonération de pénalités de 31 217,90 € .

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16 NOVEMBRE 2023**

DOSSIER N° 11

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Le conseil d'administration du SDIS d'Indre-et-Loire est déclaré installé au cours de la présente séance du 16 novembre 2023 dans la composition énoncée ci-dessus.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'arrêter la composition du bureau à cinq membres, soit la présidente, trois Vice-Présidents et un membre supplémentaire.

Après avoir procédé aux élections du bureau, le conseil d'administration a élu à l'unanimité les membres suivants :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| • Premier vice-président : | M. Cédric DE OLIVEIRA |
| • Deuxième vice-présidente : | Mme Brigitte DUPUIS |
| • Troisième vice-présidente : | Mme Martine CHAIGNEAU |
| • Membre du bureau : | M. Olivier LEBRETON |

DOSSIER N° 12

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNEES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU BUREAU

Ainsi, conformément à l'article L.1424-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, valident les différents articles présentés dans le cadre de la délégation aux membres du bureau.

DOSSIER N° 13

DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DONNEES AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la délégation à confier à la présidente, pendant la durée de son mandat et dans la limite des crédits inscrits au budget, à l'effet de :

- procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires, avec pouvoir notamment, de fixer le taux, le montant et la durée des amortissements et d'exercer les éventuelles options prévues par les contrats de prêt,
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée, y compris la passation de modifications dans le respect des textes en vigueur,

- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- signer les conventions de formation, de site de manœuvre et de mise à disposition des biens meubles et immeubles,
- signer les conventions de mise à disposition de locaux du CEFOR à l'égard des tiers,
- signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public du CIS Tours Centre,
- signer les cessions de bien mobilier inférieures à 200 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature de la présidente, ces actions pourront être exercées par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement du premier vice-président par un autre vice-président.

DOSSIER N° 14

ELECTION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le dépôt d'une liste unique de candidats à la commission d'appel d'offres
- procèdent à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Il convient de rappeler que chaque membre du conseil d'administration vote obligatoirement en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel,
- procèdent à un vote à bulletin secret de liste,

MEMBRES TITULAIRES :

nombre de votants : 12
 nombre de suffrages exprimés : 12
 siège à pourvoir : 5

sont élus à l'unanimité les membres titulaires suivants :

M. Franck CHARTIER, Mme Martine CHAIGNEAU, Mme Eloïse DRAPEAU, M. Gérard DUBOIS et M. Vincent MORETTE

MEMBRES SUPPLEANTS :

nombre de votants : 12
 nombre de suffrages exprimés : 12
 siège à pourvoir : 5

sont élus à l'unanimité les membres suppléants suivants :

Mme Cécile CHEVILLARD, M. Lionel CHANTELOUP, M. Alain ANCEAU, Mme Brigitte DUPUIS et M. Cédric DE OLIVEIRA

La présidente du conseil d'administration désigne M. Olivier LEBRETON pour le représenter à la présidence de la commission d'appel d'offres. Le président de la CAO siègera aux groupements de commandes afin de représenter le SDIS d'Indre-et-Loire.

- adoptent le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres, joint en annexe.

DOSSIER N° 15

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, valident la désignation par la présidente du conseil d'administration des membres titulaires et suppléants représentant l'établissement public pour chaque CAP du SDIS d'Indre-et-Loire, parmi les membres élus du conseil d'administration.

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie C** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Alain ANCEAU
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Geneviève GALLAND
Mme Eloïse DRAPEAU	M. Etienne MARTEGOUTTE

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie B** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Etienne MARTEGOUTTE

- o CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie A** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Alain ANCEAU

- o CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Martine CHAIGNEAU	Mme Valérie JABOT
Mme Eloïse DRAPEAU	M. Alain ANCEAU
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Etienne MARTEGOUTTE
M. Franck CHARTIER	M. Gérard DUBOIS

DOSSIER N° 16

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité valident la désignation par la présidente du conseil d'administration de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants en plus de la présidente du comité social territorial et de son représentant.

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER
Colonel hc Dominique PORTENARD	Mme Stéphanie LECLERC
Col Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU
Mme Julie COLLET	Cdt François SARDAINE

DOSSIER N° 17

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation des représentants du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son suppléant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER
Mme Valérie JABOT	Mme Eloïse DRAPEAU
Colonel hc Dominique PORTENARD	Mme Stéphanie LECLERC
Col Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU
Mme Julie COLLET	Cdt François SARDAINE

DOSSIER N° 18

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC A LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son suppléant : Mme Brigitte DUPUIS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS 1	SUPPLEANTS 2
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Valérie JABOT	Mme Eloïse DRAPEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Franck CHARTIER	M. Gérard DUBOIS
Colonel hc Dominique PORTENARD	Mme Stéphanie LECLERC	Cdt Eric FOUSSARD
Col Ludovic POIRIER	Lcol Xavier BRUNEAU	Cdt Cédric DESBOIS
Mme Julie COLLET	Cdt François SARDAINE	Cdte Rachel VERNA

DOSSIER N° 19

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS DE REFORME COMPETENTES A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS, DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES ET DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants aux commissions de réforme :

I - COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

membres titulaires	membres suppléants
Mme Brigitte DUPUIS	M. Alain ANCEAU
	Mme Valérie JABOT
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Eloïse DRAPEAU
	M. Gérard DUBOIS

II – COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES :

 membre titulaire	 membre suppléant
Mme Brigitte DUPUIS	M. Alain ANCEAU

DOSSIER N° 20

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC A LA COMMISSION DES ŒUVRES SOCIALES (COS)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des membres siégeant à la commission de suivi du Comité des Œuvres Sociales :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Eloïse DRAPEAU

DOSSIER N° 21

INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENCE ET DES VICE-PRESIDENTS

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, moins une abstention, décident de fixer les indemnités :

- de la présidente, par référence au barème, à hauteur de 50 %,
- aux vice-présidents à 25 % de l'indemnité de référence et ce, à compter du 16 novembre 2023, date d'installation du conseil d'administration.

DOSSIER N° 22

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le règlement intérieur du conseil d'administration tel qu'il est proposé en annexe.

**REUNION DU BUREAU
DU 7 DECEMBRE 2023**

DOSSIER N° 23

INDEMNISATION SUITE AGRESSIONS ENVERS 3 SPP PAR LA PERSONNE SECOURUE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de 300 euros à chacun des trois sapeurs-pompiers et de se subroger aux droits des victimes pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 24

INDEMNISATION SUITE AGRESSIONS ENVERS 3 SPP PAR LA PERSONNE SECOURUE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de 500 euros à chacun des trois sapeurs-pompiers et de se subroger aux droits des victimes pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 25**INDEMNISATION SUITE AGRESSIONS ENVERS 4 SPP PAR LA PERSONNE SECOURUE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à verser la somme de 800 euros à chacun des quatre sapeurs-pompiers et de se subroger aux droits des victimes pour obtenir de l'auteur des faits le remboursement des sommes versées.

DOSSIER N° 26**INDEMNISATION / ASSURANCE AUTO EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent l'indemnisation et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation du sapeur-pompier professionnel spécialisé SMPM pour un montant de 179,90 euros T.T.C.

DOSSIER N° 27**INDEMNISATION / ASSURANCE AUTO EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE DU SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent l'indemnisation et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation des frais de réparations dont l'agence immobilière s'est acquittée pour un montant de 573,85 euros T.T.C.

DOSSIER N° 28**CONVENTION RESEAU SANTE SECURITE DES SDIS GRAND CENTRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent le SDIS d'Indre-et-Loire à participer, pour deux années supplémentaires, au réseau santé sécurité des SDIS du Grand Centre, par le renouvellement de la convention de mise en réseau,
- autorisent la reprise de pilotage du R3SGC par le SDIS du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2024, et, dans l'attente, d'autoriser la poursuite du pilotage par le SDIS d'Eure-et-Loir,
- autorisent le SDIS d'Eure-et-Loir à transférer les fonds de la précédente mise en réseau au SDIS du Loiret,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative au réseau santé des SDIS du Grand Ouest.

DOSSIER N° 29**CONVENTION CAVITES 37 AVEC LE SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autoriser la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre Cavités 37 et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 30**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU CENTRE AQUATIQUE DE LUYNES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre le centre aquatique Les thermes de Luynes et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 31**CONVENTION D'INSPECTION ANNUELLE DES MATERIELS DE PROTECTION BALISTIQUE DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre la direction départementale de la sécurité publique d'Indre-et-Loire et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 32**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ISM INTERPRETARIAT ET LE SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative à l'assistance d'interprétariat par téléphone entre le SDIS d'Indre-et-Loire et l'association ISM Interprétariat.

DOSSIER N° 33**CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'INTERVENTION
SUR LE RESEAU AUTOROUTIER AVEC LE SDIS 37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- approuvent la convention relative à la prise en charge des interventions, à la mise à disposition de l'infrastructure concédée et aux modalités de coopération entre Cofiroute et le SDIS d'Indre-et-Loire,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer cette convention ainsi que tout document afférent.

DOSSIER N° 34**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA DGSCGC - DRONE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et le SDIS d'Indre-et-Loire dans le cadre de la mise à disposition d'un drone.

DOSSIER N° 35**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EL BASTIEN GUERCHE - DRONE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat entre l'entreprise individuelle de Monsieur Bastien GUERCHE, propriétaire, et le SDIS d'Indre-et-Loire dans le cadre de la mise à disposition d'un drone.

DOSSIER N° 36**AOO POUR LA « MAINTENANCE AVEC VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES
DES PORTES AUTOMATIQUES » DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces accords-cadres, y compris les modifications afférentes.

DOSSIER N° 37**CONVENTION DE RECRUTEMENT LAUREAT EXAMEN PROFESSIONNEL AU GRADE DE SERGENT**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative aux conditions de recrutement des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2018 organisé par le SDIS du Val d'Oise.

DOSSIER N° 38**CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SDIS 37
AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de mise à disposition du lieutenant-colonel Jean-Philippe BORDELAIS auprès du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer qui prend effet à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée d'un an.

DOSSIER N° 39**CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE AUPRES DU
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER - ACMOSS**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer une nouvelle convention de mise à disposition du lieutenant-colonel Laurent PELLET entre le SDIS d'Indre-et-Loire et l'agence des communications mobiles opérationnelles de sécurité et de secours, établissement public de l'Etat, à compter du 1^{er} avril 2023.

DOSSIER N° 40**VENTE N°3 DE L'ANNEE 2023**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, acceptent la proposition de vente des véhicules dont la liste est ci-après annexée, organisée par la Sté ALCOPA AUCTION, ainsi que leur sortie de l'inventaire de l'établissement.

REMBOURSEMENT DE FRAIS (REPAS ET HEBERGEMENT)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité,

- fixent le taux de remboursement des frais d'hébergement (nuitée et petit-déjeuner) suivant le taux du remboursement forfaitaire en vigueur selon la zone géographique à la date du déplacement,
- fixent le remboursement des frais de repas, sur production des justificatifs, aux montants des frais réellement engagés dans la limite des taux forfaitaires en vigueur à la date du déplacement conformément au choix retenu par le SDIS 37 lors de sa délibération du 23 septembre 2020,
- maintiennent la dérogation relative à la prise en charge des frais de déplacement d'un agent avec son véhicule personnel, justifiée par son handicap, y compris au sein de la même résidence administrative dès lors que ces déplacements sont effectués pour raison de service et couverts par un ordre de mission.

Taux en vigueur à compter du 22 septembre 2023 :

	France métropolitaine			Outre-mer	
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90 €	120 €	140 €	120 €	120 € ou 14 320 F. CFP
Repas	20 €	20 €	20 €	20 €	24 € ou 2 864 F. CFP

DOSSIER N° 42**EMPRUNT 2023 – CONSULTATION ET ANALYSE DES OFFRES DES BANQUES**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, :

- retiennent l'offre de la Caisse d'épargne telle que décrite ci-dessus,
- autorisent la présidente à signer le contrat d'emprunt, et à procéder ultérieurement, sans autre délégation, à l'ensemble des opérations consécutives à l'exécution de l'emprunt qui sera prévu au contrat.

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 DECEMBRE 2023**

DOSSIER N° 43**REPARTITION DES CONTINGENTS COMMUNAUX 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité décident :

- d'arrêter le montant global des contributions communales et des EPCI de l'année 2024 à la somme de 12 275 870 € soit une hausse de 4,9% par rapport à 2023,
- de geler le modèle pour 2024 et d'appliquer une hausse linéaire à l'ensemble des communes et EPCI,
- de valider le tableau ci-après annexé.

DOSSIER N° 44**PAIEMENTS DES DEPENSES AVANT ADOPTION DU BUDGET 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le présent rapport, et d'autorisent, avant l'adoption du budget 2024, la présidente du conseil d'administration du SDIS, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 tels que proposés ci-dessous, soit :

Anticipations du budget primitif 2024 proposées		
CHAPITRE/ ARTICLE	LIBELLÉ	MONTANT PROPOSÉ
20/2051	Concessions et droits similaires (logiciel web délib, kit parabole satellite)	11 075,00 €
Total chapitre 20		11 075,00 €
21/21838	Acquisition de matériels informatiques (écrans, renouvellement de PC portables, portable pour la maison à feu, contrôle d'accès)	37 602,50 €
21/21561	Véhicule CMIR	120 000,00 €
21/21568	Chaussants	70 000,00 €
21/21578	Outils techniques	5 000,00 €
21/21848	Acquisition de mobiliers - divers centres	19 500,00 €
21/2188	Acquisition d'électroménager - divers centres	4 000,00 €
Total chapitre 21		256 102,50 €
23/2313	Relamping des extérieurs du site de Fondettes sur horloge + détection en dehors de l'horloge	20 000,00 €
	Façade atelier + tête uniquement des candelabres	
	Travaux de réaménagement du local de maintenance ARI de la logistique CEFOR, avec notamment la mise en place d'une VMC et réseaux d'évacuation des eaux usées au sol	40 000,00 €
	Mise en place d'une barrière anti rongeurs à Amboise	5 000,00 €
	Restauration parvis aire de lavage de Montrésor	18 000,00 €
	Fenêtre toilettes hommes de Génillé	3 000,00 €
	Huissieries de Nouans les Fontaines	12 000,00 €
	Travaux dans faux plafonds de la Celle St Avant	15 000,00 €
	Agrandissement vestiaire de Preuilly sur Claise	5 000,00 €
Remplacement motorisation portail de Azay s/ Cher	4 000,00 €	
Remplacement motorisation portail de St Pierre des Corps	8 000,00 €	
Total chapitre 23		130 000,00 €

Sachant, que les crédits afférents au remboursement de la dette en capital des annuités arrivant à échéance ne sont pas concernés, ni les crédits de paiements prévus au titre de l'exercice 2024 par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

DOSSIER N° 45

ADHESION A L'ASSOCIATION AU CLUB DES UTILISATEURS SEDIT MARIANNE (CUSMA)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- acceptent la proposition d'adhérer à l'association CUSMA,
- autorisent la présidente du conseil d'administration signer le formulaire d'adhésion et tout autre document nécessaire pour cette adhésion,
- s'acquittent de la cotisation telle que définie en assemblée générale de l'association (1 200,00 €) au titre de l'année 2024.

DOSSIER N° 46

PASSAGE A LA M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- adoptent l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter de l'exercice 2024 pour le budget du SDIS d'Indre-et-Loire,
- appliquent le plan de comptes M57 développé à compter de l'exercice budgétaire 2024,
- conservent un vote par nature et par chapitre globalisé,
- précisent qu'un règlement budgétaire et financier sera élaboré et soumis à l'approbation du conseil d'administration par délibération spécifique,
- approuvent le compte 1069 par émission d'un mandat au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- autorisent madame la présidente à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

DOSSIER N° 47

DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'ANNEE 2023

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le présent rapport et la décision modificative n°2 de 2023 telle que présentée ci-dessus,
- votent la modification de l'autorisation de programme relative à Nexsis et de la nouvelle répartition des crédits de paiement,
- votent les nouvelles autorisations de programme relatives à l'acquisition de véhicules dans le cadre du pacte capacitaire et à l'acquisition des véhicules de secours et d'assistance aux victimes, ainsi que de leurs crédits de paiement tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.

DOSSIER N° 48**GESTION DES IMMOBILISATIONS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident

- de prendre acte de l'application de la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024, comme le prévoit la M57,
- de déroger à la méthode de calcul au prorata temporis pour les biens de faible valeur afin de comptabiliser leur amortissement en une année unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- de confirmer le montant de 500 € TTC pour définir le seuil unitaire en deçà duquel la valeur des biens acquis individuellement ou la valeur totale des biens acquis par lots peut être amortie sur un an,
- de sortir annuellement de l'actif l'ensemble des biens de faible valeur, l'année qui suit leur amortissement intégral,
- de confirmer le périmètre des amortissements et des neutralisations,
- d'acter l'amortissement de subventions d'équipement reçues finançant des biens amortissables au même rythme que l'amortissement du ou des bien(s) subventionné(s),
- d'amortir les subventions d'équipement versées à compter de leur date de mandatement,
- d'adopter les durées d'amortissement telles qu'elles figurent en annexe.

DOSSIER N° 49**TRANSFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE POSTES BUDGETAIRES 2023**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent :

- les transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2023,
- l'inscription des crédits nécessaires au budget du SDIS.

DOSSIER N° 50**SUPPRESSION DE L'EMPLOI NON PERMANENT CREE AU SITO DANS LE CADRE DU DEPLIEMENT DU RESEAU DEPARTEMENTAL D'ALARME (RDA) ET DU PROJET NEXSIS**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent la suppression de l'emploi non permanent à temps complet de technicien radio/informatique au 1^{er} décembre 2023.

DOSSIER N° 51**CREATION D'UN POSTE BUDGETAIRE TEMPORAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES CAPITAINES, COMMANDANTS ET LIEUTENANTS-COLONELS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS DANS LE CADRE D'UNE SECONDE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (CNPE) DE CHINON A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent la création d'un poste organigramme et budgétaire à titre temporaire du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels au grade de capitaine à compter du 1^{er} janvier 2024.

DOSSIER N° 52**AJUSTEMENTS DE L'ORGANIGRAMME**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent les ajustements proposés de l'organigramme.

DOSSIER N° 53**PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le rapport social unique.

DOSSIER N° 54**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, valident la désignation par la présidente du conseil d'administration des membres titulaires et suppléants représentant l'établissement public pour chaque CAP du SDIS d'Indre-et-Loire, parmi les membres élus du conseil d'administration :

- CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie C** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Alain ANCEAU
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Geneviève GALLAND
Mme Eloïse DRAPEAU	M. Etienne MARTEGOUTTE

- CAP compétente à l'égard des **personnels administratifs et techniques de catégorie A et B** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Alain ANCEAU
Mme Martine CHAIGNEAU	M. Etienne MARTEGOUTTE

- CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C** :

Président : Mme Jocelyne COCHIN	Ou son représentant : Mme Brigitte DUPUIS
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Martine CHAIGNEAU	Mme Valérie JABOT
Mme Eloïse DRAPEAU	M. Alain ANCEAU
M. Cédric DE OLIVEIRA	M. Etienne MARTEGOUTTE
M. Franck CHARTIER	M. Gérard DUBOIS

- CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie B** :

Représentants de la préfecture d'Indre-et-Loire	
Le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant	
Représentants du SDIS d'Indre-et-Loire	
Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel
DEUX membres titulaires : Mme Jocelyne COCHIN M. Cédric DE OLIVEIRA	TROIS membres titulaires :
DEUX membres suppléants: Mme Brigitte DUPUIS Mme Martine CHAIGNEAU	TROIS membres suppléants :

- CAP compétente à l'égard des **sapeurs-pompiers professionnels de catégorie A** :

Représentants de la préfecture d'Indre-et-Loire	
Le préfet d'Indre-et-Loire ou son représentant	
Représentants du SDIS d'Indre-et-Loire	
Représentants de l'établissement public	Représentants du personnel
DEUX membres titulaires: Mme Jocelyne COCHIN M. Cédric DE OLIVEIRA	TROIS membres titulaires :
DEUX membres suppléants: Mme Brigitte DUPUIS Mme Martine CHAIGNEAU	TROIS membres suppléants

DOSSIER N° 55

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AU CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité désignent au sein du conseil d'administration du SDIS 37 :

- membre de l'établissement public ayant la qualité de titulaire, Mme Brigitte DUPUIS,
- membre de l'établissement ayant la qualité de suppléant, M. Alain ANCEAU.

DOSSIER N° 56**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC AU CONSEIL MEDICAL
DEPARTEMENTAL DES PERSONNELS PERMANENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent la désignation ci-dessous des représentants au conseil médical départemental des personnels permanents du SDIS d'Indre-et-Loire :

membres titulaires	membres suppléants
Mme Brigitte DUPUIS	M. Alain ANCEAU
	Mme Valérie JABOT
M. Cédric DE OLIVEIRA	Mme Eloïse DRAPEAU
	M. Gérard DUBOIS

DOSSIER N°57**INSTAURATION D'UNE PRIME INFLATION**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent l'instauration et le versement de la prime inflation.

DOSSIER N° 58**FERMETURE DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SEPMEs**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité actent et approuvent la fermeture du centre d'incendie et de secours de Sepmes (CIS SEM).

DOSSIER N° 59**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT CAPACITAIRE INTERMINISTRIEL**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuvent le projet d'investissement décrit dans le présent rapport destiné aux besoins du contrat capacitaire interministériel,
- présentent le projet d'investissement du SDIS d'Indre-et-Loire au financement prévu au contrat capacitaire interministériel,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention entre l'État et le SDIS d'Indre-et-Loire dans le cadre du contrat capacitaire interministériel précisant la participation financière de chacune des parties.

DOSSIER N° 60**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE CAPACITAIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- sollicitent l'État dans le but d'obtenir une aide de 50% au projet d'acquisition d'un vecteur de transport permettant l'acheminement d'un portique de détection RAD,
- valident le plan de financement du projet tel que proposé ci-dessus,
- inscrivent la future acquisition dans le prochain plan d'équipement,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tout document nécessaire à ce projet.

*Tous droits de reproduction réservés
Pour copie conforme :*

Le Directeur de l'Administration et des Finances

SIGNE

Bruno CHANTEAU

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 5 janvier 2024

ARRETES

N° Arrêté	Désignation
1	Arrêté de délégation de signature PCASDIS au directeur départemental 2023-2703
2	Nomination DPD 2023-2704
3	Arrêté de délégation de signature CAO 2023-2705
4	Arrêté de délégation de signature chef finances et commande publique 2023-2706
5	Arrêté de délégation de signature chef groupement territorial nord 2023-2707
6	Arrêté de délégation de signature chef groupement territorial ouest 2023-2708
7	Arrêté de délégation de signature chef groupement territorial sud 2023-2709
8	Arrêté de délégation de signature chef Pole PRHC 2023-2710
9	Arrêté de délégation de signature chef GRH 2023-2711
10	Arrêté de délégation de signature chef CEFOR 2023-2712
11	Arrêté de délégation de signature chef Pole PSTL 2023-2713
12	Arrêté de délégation de signature chef GBI 2023-2714
13	Arrêté de délégation de signature chef GSIC 2023-2715
14	Arrêté de délégation de signature chef GLEM 2023-2716
15	Arrêté de délégation de signature chef de pole du PPOS 2023-2717
16	Arrêté de délégation de signature chef GOP 2023-2718
17	Arrêté de délégation de signature chef GPPR 2023-2719
18	Arrêté de délégation de signature Pharmacie 2023-2720
19	Arrêté de délégation de signature chef médecin 2023-2721
20	Arrêté signature membre du bureau 1 ^{er} VP 2023-2875
21	Arrêté signature membre du bureau 2e VP 2023-2876
22	Arrêté signature membre du bureau 2023-2877

23

Arrêté signature membre du bureau 3e VP 2023-2878